Livret d'accueil scolaire 2026-2027

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Trébons sur la Grasse, Maurémont, Les Varennes, Cessales et Saint Germier

Ce livret d'accueil a été préparé par l'Amicale des Parents d'élèves (APE)

Mail : ape.rpi.trebons@gmail.com

Siège social de l'APE : Mairie de Trébons
31290 Trébons sur la Grasse

APE

1. L'école primaire, deux moments clefs

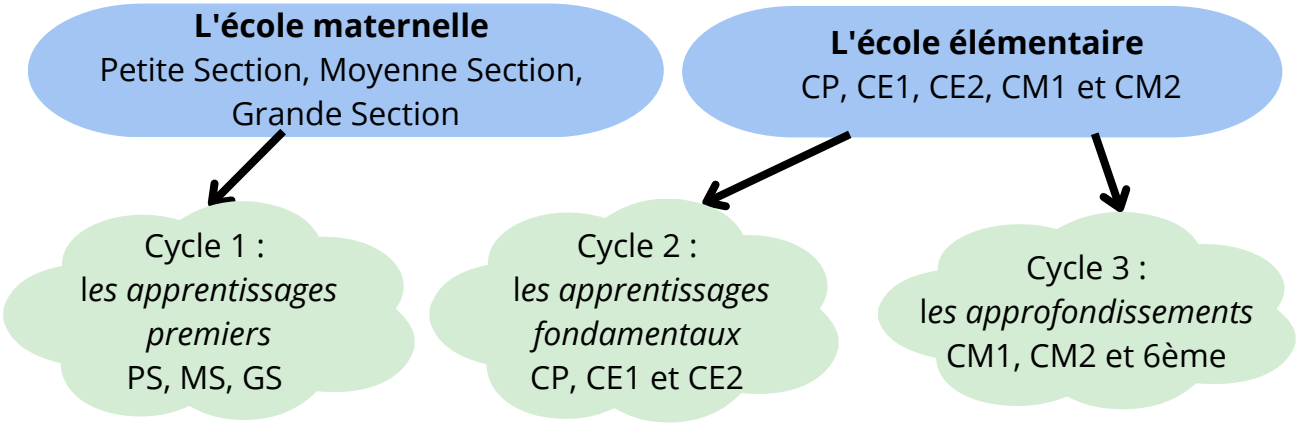

La durée hebdomadaire de classe est fixée à 24h.
Les enfants peuvent bénéficier en plus de ces 24h , d'une heure d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).
Les enfants ont classe sur 5 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée, ainsi que le mercredi matin.

2. Les inscriptions de votre enfant

L'inscription à l'école

Si vous inscrivez votre enfant en Petite Section (PS) :

- Demande à la mairie de son domicile
- Inscription à la mairie de Trébons
- Puis formalités d'admission auprès de la direction du RPI

Si vous arrivez sur le RPI et que votre enfant vient d'une autre école :

- Réinscription administrative dans votre nouvelle commune de résidence
- Puis inscription pédagogique auprès de la direction du RPI
- Un certificat de radiation devra être récupéré auprès de l'ancien établissement scolaire

L'inscription aux transports scolaires

Pour le transport en bus, l'inscription se fait en ligne auprès de la région Occitanie sur le site : *LIO : les transports de ma région (laregion.fr).*
La carte vous est ensuite envoyée à votre domicile.

L'inscription à la cantine et à la garderie

Lorsque votre enfant est scolarisé pour la 1ère fois dans le RPI :

- Retrait des fiches d'inscription à la mairie ou à l'école au moment de la prise de contact.

Lorsque l'enfant est déjà scolarisé dans le RPI :

- Des fiches d'inscription sont distribuées par les mairies concernées, merci alors de suivre les consignes données.

3. L'équipe éducative

Les différentes équipes

L'équipe éducative se compose de plusieurs corps de métiers qui s'occupent de vos enfants tout au long de sa journée.

Les **enseignant(e)s**, dont la directrice

Le **personnel communa**l qui encadre les enfants hors du temps scolaire (garderie, déplacements en bus, cantine)

En maternelle, les **ATSEM** (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : elles accompagnent l'enseignant dans son travail durant la journée de classe.

Les intervenants spécialisés: les **enseignants du RASED** (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté); les **AESH** (Accompagnant d'Elèves en situation de Handicap)

Lors de la réunion de début d'année avec les parents, les enseignant(e)s expliquent le fonctionnement propre à chaque école.

La direction

Mme Voiry, la directrice des 6 classes du RPI, est enseignante aux Varennes. Elle est déchargée de son temps de classe **les mardis et mercredis** pour se consacrer à la direction du RPI . Elle est joignable :

- Les lundis, jeudis et vendredis au 05 62 71 01 84 (aux Varennes)
- Les mardis et mercredis au 05 62 57 01 35 (à Trébons)
- Par mail : ce.0312518u@ac-toulouse.fr

4. Les écoles du RPI

Le RPI de Trébons-sur-la-Grasse, Maurémont, Les Varennes, Cessales et Saint-Germier, se répartit sur 4 écoles regroupant les 5 villages.

Ecole de Trébons-sur-la-Grasse

Equipe enseignante :
Mme Fabre (PS, MS)
M. Pulito (MS, GS)
Personnel communal :
Mme Brouard Angélique, ATSEM
Mme Laurens Marie-Ange, ATSEM
Mme Fleurial Christine, cantine
Téléphone de l'école : 05 62 57 01 35
Mail : ecole.trebons@ac-toulouse.fr

Ecole des Varennes

Equipe enseignante :
Mme Voiry (CE1) les lundis, jeudis et vendredis
Mme Puig (CE1) les mardis et mercredis
Mme Mouyon (CE2-CM1)
Personnel communal :
Mme Sandy Raquet, cantine, accompagnatrice du bus, entretien des locaux et temps périscolaire de 13h30 à 14h
M. Favreau Combaud Sébastien, temps périscolaire
Téléphone de l'école : 05 62 71 01 84
Mail : ecole.varennes@ac-toulouse.fr

Ecole de Maurémont

Equipe enseignante :
Mme Vieulles (CP)
lundis, mardis et 1 mercredi sur 2
Mme Malacan (CP)
1 mercredi sur 2, jeudis et vendredis
Personnel communal :
Mme Rey Anne, cantine
Mme Capelle Elisa, garderie
Mme Berseille Nathalie, garderie
Téléphone de l'école : 05 61 81 92 90
Mail : ecole.mauremont@ac-toulouse.fr

Ecole de Cessales

Equipe enseignante :
Mme Cuinet (CM2)
Personnel communal :
Mme Porté Sandra, cantine, accompagnatrice du bus et périscolaire
Téléphone de l'école : 05 61 83 30 18
Mail : ecole.cessales@ac-toulouse.fr

Les horaires des écoles

En maternelle

Horaires de classe :
9h - 12h du lundi au vendredi
14h - 16h15 les lundis et vendredis
13h30 - 15h45 les mardis et jeudis

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :
les mardis et jeudis 15h45 - 16h15.

En élémentaire

Horaires de classe :
9h - 12h du lundi au vendredi
14h - 16h15 les lundis , mardis, jeudis et vendredis

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) selon les écoles :
12h - 12h30 ou 13h30 - 14h

A noter

- L'accueil se fait 10 minutes avant le début de la classe.
- Les noms des enseignants, du personnel communal encadrant de chaque école et la répartition des niveaux de classe sont susceptibles de changer chaque année. Une note faisant état de ces informations est communiquée en septembre par la directrice dans le cahier de liaison de votre enfant.

5. Le transport scolaire

Inscription

Pour se rendre à l'école , rentrer chez lui ou pour rejoindre la garderie dans laquelle il est inscrit, votre enfant peut prendre les transports scolaires. C'est un service gratuit pris en charge par la région Occitanie. Dans le RPI, deux autobus assurent la liaison entre les différentes écoles. Un adulte dans chaque bus assure la montée et la descente de chaque enfant. L'accompagnement des enfants dans le bus n'est que pour les maternelles (moins de 6 ans).
Lien vers le site d'inscription au transport scolaire régional.

Les horaires des bus

Le matin :

- Un bus part de Cessales à 8h10, passe par St Germier (8h16), de nouveau à Cessales (8h24), puis Trébons (8h29), se dirige vers Maurémont (8h44) pour arriver aux Varennes (8h52).
- Un autre bus part des Varennes à 8h25, passe par Maurémont (8h30), puis Trébons (8h38) et arrive à Cessales (8h50)

Le soir :

- Un bus part de Cessales à 16h20, passe par Trébons, puis Maurémont et arrive aux Varennes.
- Un autre bus part des Varennes à 16h20, passe à Maurémont, puis Trébons, Cessales et St Germier.

Pour plus de détails, consulter l'affichage municipal ou contacter la mairie. Pour contacter le service des transports scolaires de la Région: 0 800 703 031 (numéro vert).

6. L'accueil périscolaire

Fonctionnement

La garderie est un service municipal ouvert à tous les enfants inscrits dans les écoles du RPI. Ce service est proposé **gratuitement** par les maires du RPI.
Le moment de la pause déjeuner et le temps d'APC (pour les enfants n'y participant pas) sont des temps périscolaires. Les enfants sont alors placés sous la responsabilité du personnel communal.
Le règlement intérieur de la garderie, à consulter attentivement, est distribué en début d'année, lors de l'inscription.

Les 2 garderies du RPI se situent à :

Trébons sur la Grasse :
Pour les enfants domiciliés à Trébons, St Germier et Cessales.
Encadrement : Mme Fleurial Christine, Mme Laurens Marie-Ange et Mme Brouard Angélique
Contact : 05 62 57 01 35

Maurémont :
Pour les enfants domiciliés aux Varennes et Maurémont.
Encadrement : Mme Capelle Elisa, Mme Berseille Nathalie
Contact : 05 61 81 92 90

Les horaires

Les horaires :
Tous les matins : 7h30 8h50
Tous les soirs : 16h15 18h30
Le mercredis : 12h 12h30

Dans un souci de sécurité, il est impératif d'accompagner son l'enfant jusqu'au portail à son arrivée.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fermeture des garderies. En cas d'imprévu, merci de prévenir la garderie par téléphone (voir numéros ci-dessus). En cas de retard répété, les maires se réservent le droit d'appliquer **des pénalités de 25€ .**

7. La restauration scolaire.

Un service de restauration collective livre les repas quotidiennement à chaque cantine du RPI. En cas d'absence d'une journée, le repas payé ne sera pas remboursé.

Trébons sur la Grasse :

- Un avis des sommes à payer (ASAP) est envoyé mensuellement par la trésorerie de Revel au domicile des parents.
- En cas d'absence, les annulations devront se faire 48 heures à l'avance : prévenir le lundi pour annuler le jeudi et le vendredi et prévenir le jeudi pour annuler le lundi et mardi, uniquement auprès de Mme FLEURIAL, de 8h00 à 9h00 au 05 62 57 01 35, sauf le mercredi.
- Prévenir Mme Fleurial 48h à l'avance pour ajouter exceptionnellement un repas.

Les Varennes :

- Un avis des sommes à payer (ASAP) est adressé périodiquement (5 périodes dans l'année) par la trésorerie de Castanet au domicile des parents. Le règlement peut se faire par chèque à la trésorerie de Castanet, par virement, CB ou espèces chez un buraliste après réception de l'ASAP.
- En cas d'absence prolongée (+2 jours) : les repas seront annulés seulement si la mairie est prévenue au moins 48h à l'avance par mail.

Maurémont :

- Un avis des sommes à payer (ASAP) est adressé périodiquement (5 périodes dans l'année) par la trésorerie de Revel au domicile des parents. Le règlement peut se faire par chèque à la trésorerie de Revel, par virement, CB ou espèces chez un buraliste après réception de l'ASAP.
- En cas d'absence prolongée (+2 jours) : les repas seront annulés seulement si la mairie est prévenue au moins 48h à l'avance par mail.

Cessales :

- Un avis des sommes à payer (ASAP) est reçu directement à domicile et est à envoyer à la trésorerie indiquée.
- En cas d'absence prévue, il faut en informer la mairie le lundi, avant 18h, pour les absences des jeudis et vendredis, le jeudi, avant 17h30, pour les absences des autres jours.

8. La coopérative scolaire

Le RPI possède sa propre coopérative scolaire. **Cette caisse détenue par les enseignants** permet l'achat de matériel pour les projets de classe et contribue au financement des sorties et des projets de classe.

La coopérative fonctionne grâce aux subventions des municipalités, aux recettes des manifestations menées par l'école avec le soutien des parents d'élèves, aux cotisations demandées aux parents mais aussi les divers dons (APE,...).
La participation est facultative et la somme versée est libre.

9. Absences

En cas d'absence, ponctuelle ou prolongée, prévenez et justifiez cette absence en appelant ou en envoyant un mail à l'école de votre enfant (voir adresses mails plus haut).

10. Santé

- L'école ne peut administrer de médicaments à votre enfant. Renseignez-vous auprès de la directrice pour les cas particuliers. Si votre enfant nécessite la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil individualisé), rapprochez-vous de la directrice qui vous fournira les documents nécessaires.
- En cas d'accident ou état fiévreux, vous serez appelé par l'école et invité à venir chercher votre enfant.
- Votre enfant évolue en collectivité. Vous serez soucieux de son hygiène en général et serez attentif à l'apparition de poux en particulier.
- Prévenez en cas de maladie contagieuse, une information sera faite aux autres parents.

11. Assurance scolaire

- Vous devez souscrire une assurance scolaire couvrant votre enfant dans ses activités scolaires et extra-scolaires (responsabilité civile et individuelle accident).
- Si vous possédez déjà une assurance couvrant votre enfant, pensez à demander à votre organisme une attestation d'assurance pour l'année scolaire : elle vous sera demandée par l'enseignant à la rentrée.

12. Les centres de loisirs

Les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires, il est possible d'inscrire votre enfant au centre de loisirs (ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Le centre de loisirs de Villefranche

- Il accueille les enfants domiciliés à Trébons, Maurémont, St Germier et Cessales.
- Les mercredis à partir de 12h, une navette passe dans les écoles pour chercher les enfants qui y sont inscrits. Leur déjeuner est alors servi sur place, avant les activités prévues l'après-midi.

Les conditions, le dossier d'inscription, les tarifs, etc... sont consultables depuis le "Portail Familles" sur le site internet de Terres du Lauragais :
https://terresdulauragais.portail-familles.app/

Le centre de loisirs de Baziège

- Il accueille les enfants domiciliés aux Varennes.
- Les mercredis à partir de 12h, un bus (tournée adaptée en fonction des inscriptions) part des Varennes pour amener les enfants qui y sont inscrits. Leur déjeuner est alors servi sur place, avant les activités prévues l'après-midi.
- Les conditions, le dossier d'inscription, les tarifs, etc... sont consultables depuis le portail "Familles Enfance Jeunesse" sur le site : www.sicoval.fr .

13. Les délégués des parents d'élèves

Elus chaque année lors du premier trimestre, les parents délégués ont pour objectif de:

- vous informer sur le fonctionnement de l'école notamment via des groupes whatsap créés par classe chaque année
- vous représenter à travers ses délégués au Conseil d'École
- défendre les intérêts matériels et moraux des élèves du RPI
- établir des contacts constructifs entre parents, personnel enseignant, autorités scolaires, pouvoirs publics et tous les autres acteurs de la vie scolaire et périscolaire

Chaque classe a besoin d'un parent délégué et d'un suppléant pour la représenter lors des conseils d'école. Il y a 3 conseils de classe par an (un conseil d'école dure 2h environ) et une réunion de préparation en amont. Si vous souhaitez vous investir pour la vie de l'école n'hésitez pas à rejoindre les parents d'élèves !

Contact : delegue.ape.rpi@gmail.com (pour demander à intégrer les groupes whatsap vous pouvez écrire un mail)

14. L'Amicale des Parents d'Elèves (APE)

Créée en 2005, l'APE est une association composée de parents bénévoles. L'objectif de l'APE est de proposer des animations pour que petits et grands se retrouvent lors de moments conviviaux et d'échanges. Ex: Chocolats de Noël, Goûter et Spectacle de Noël, Carnaval, Sortie des CM2, Fête de fin d'année, Tombola etc....

L'APE fonctionne grâce :

- aux subventions des 5 communes du RPI
- aux recettes des différentes actions menées tout au long de l'année
- aux adhésions des familles en début d'année scolaire. Elle est de 8€ par famille.
- aux bénévoles qui donnent quelques heures de leur temps durant l'année afin de mener les projets ou une aide ponctuelle lors des événements (1 ou 2h à la buvette ou tout autre stand)

L'assemblée générale se déroule généralement fin septembre, à l'ancienne Mairie de Trébons. Parents d'élèves, membres des mairies et le corps enseignant sont conviés pour dresser le bilan financier et moral des activités menées l'an passé et élire le nouveau bureau de l'APE.

Si vous voulez mener des projets pour les enfants et les familles de l'école dans un cadre jovial et dynamique, n'hésitez pas à nous rejoindre! Que ce soit pour des projets qui vous font envie ou même pour quelques heures vous êtes les bienvenus!

Contact : ape.rpi.trebons@gmail.com

Page facebook : "APE du RPI de Trébons, Mauremont, Les Varennes, Cessales et Saint-Germier" (groupe privé)

15. Numéros et adresses utiles

Mairie de Trébons sur la Grasse
Maire : Hervé RAMONDA
Horaires d'ouverture :
mardis et jeudis 8h-11h30/ 13h30-16h
Tél : 05 61 81 56 11
mairie@trebons.fr

Mairie des Varennes
Maire : Edouard MERICQ
Horaires d'ouverture :
mardis : 13h-18h
jeudis : 8h30-12h/13h-18h
vendredis : 8h30-12h
Tél : 05 61 81 47 64
mairiedevarennes@wanadoo.fr

Mairie de St Germier
Maire : Esther ESCRICH FONS
Horaires d'ouverture :
mardis : 8h-12h 13h-17h
vendredis : 8h-12h
Tél : 05 61 83 16 28
mairie-st-germier@orange.fr

Mairie de Maurémont
Maire : Catherine LATCHE
Horaires d'ouverture :
lundis : 9h-12h / 14h-17h
mardis : 14h-18h30;
mercredi : 9h-12h;
jeudis : 9h-12h/14h-18h30;
vendredi : 9h-12h
Tél : 05 61 81 65 00
mairie-mauremont@orange.fr

Mairie de Cessales
Maire : Emmanuel POUILLES
Horaires d'ouverture :
lundis : 13h-18h
jeudis : 12h30-17h30
Tél : 05 61 83 26 47
mairie-cessales@wanadoo.fr